

COMMUNIQUE DE LA SFAP - 1ER FÉVRIER 2022

La SFAP (Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs) salue la publication du plan national 2021 – 2024 pour le développement des soins palliatifs et appelle à adopter des moyens à la hauteur des ambitions affichées

Attendu depuis plusieurs années (le dernier plan s'étendant jusqu'en 2018), annoncé depuis plusieurs mois, le plan 2021-2024 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie a enfin été publié. La SFAP salue le travail accompli mais s'interroge sur la portée réelle des ambitions affichées au regard des moyens prévus par le plan.

Les professionnels des soins palliatifs relèvent la prise de conscience commune sur l'insuffisance de l'offre, les soins palliatifs permettant d'accompagner environ 100 000 personnes par an, pour un besoin estimé à plus de 300 000. Ils saluent l'ambition consistant à garantir un accès aux soins palliatifs « à tous les citoyens sur tout le territoire ».

Les membres de la SFAP s'interrogent néanmoins sur le manque d'ambition, matérialisé par :

- La primauté donnée à la communication auprès des populations. Si elle est essentielle, elle ne sera effective que si elle correspond à **une réalité médicale en mesure de prendre en charge les besoins des Français**.
- A cet égard, plus qu'un problème de stratégie de communication, la lente progression de la démarche palliative s'explique principalement par **la faiblesse de l'offre sur le territoire**.
- Comme le notent les rédacteurs du plan, 26 départements ne bénéficient aujourd'hui d'aucune unité de soins palliatifs (USP) permettant la prise en charge des situations les plus complexes. **L'égalité territoriale dans les soins n'est donc pas garantie**.
- Si ce problème est bien identifié, nous attendons de mieux comprendre **les engagements concrets adoptés pour pallier cette insuffisance grave** qui entache l'égalité face à une prise en charge adaptée à la fin de vie
- Concernant le renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP), la démarche mérite d'être saluée. Nous rappelons cependant que le budget alloué en 2022 pour ce besoin (5M€) permettra de créer au maximum 15 nouvelles équipes sur l'ensemble du territoire, soit une augmentation de 2% des capacités l'année prochaine, correspondant à environ 6000 prises en charge annuelles.

A l'approche de l'élection présidentielle, la SFAP publiera prochainement ses recommandations à destination des candidats. Certaines font partie du Plan mais sans garantie actuelle de financement au-delà des échéances électorales à destination des candidats. Parmi elles :

- **Garantir l'accès de tous aux soins palliatifs : développer l'offre de soins partout sur le territoire**
 - Création au minimum d'une unité de soins palliatifs par département (coût annuel : 47M€)

- L'adoption d'une trajectoire permettant d'atteindre 1 lit d'USP pour 100 000 habitants (745M€ annuels à terme)
- Pas de zone blanche pour l'intervention des équipes mobiles de soins palliatifs (40M€ pour augmenter la prise en charge de 50 000 patients par les EMSP)
- La création d'une cellule de coordination et d'animation en soins palliatifs dans chaque région (3,6M€ annuels)
- **Pouvoir choisir où finir sa vie : développer les soins palliatifs à domicile**
 - Prise en charge intégrale des aides à domicile pour les personnes en fin de vie, dans le cadre d'une majoration du fonds spécial Soins Palliatifs (FNASS).
 - Pour les professionnels libéraux intervenant à domicile, financer des forfaits de prise en charge des patients en soins palliatifs, incluant accompagnement, déplacement et coordination des acteurs de soin
 - Ligne d'appel 24h/24 pour les urgences palliatives
 - Création de lieux de soin innovants (maisons de répit, longs séjours palliatifs, hôpitaux de jour...)
- **Diffuser la culture palliative parmi les soignants et la population**
 - Former tous les étudiants en santé aux soins palliatifs : introduire un stage obligatoire dans une structure de soins palliatifs
 - Structurer la filière universitaire de soins palliatifs pour renforcer l'attractivité de la discipline
 - Créer une mention « Soins palliatifs » pour les Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)
 - Lancer une campagne pour développer le bénévolat d'accompagnement et faciliter l'intervention des bénévoles dans la prise en charge palliative

Claire Fourcade, présidente de la SFAP, déclare « *Ce nouveau plan se fonde sur des constats justes et contribuera à renforcer partiellement la démarche palliative dans notre pays.*

Cependant, face aux enjeux démographiques liés au vieillissement de la génération du babyboom, et étant donné les attentes toujours plus grandes de nos concitoyens vis-à-vis de notre système de santé notamment au dernier moment de leur vie, nous pensons qu'il ne répond pas aux risques de rupture auxquels nous sommes déjà confrontés.

La médecine palliative doit être dimensionnée à l'échelle de la population afin d'offrir à tous, dans le respect du principe d'égalité, une fin de vie digne ; c'est sa vocation. Le maintien d'une logique palliative échantillonnaire ne peut conduire qu'à l'insatisfaction de nos concitoyens et à la recherche de solutions étrangères au cadre éthique actuellement en vigueur. »